



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/116

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR
LA PASSERELLE SUR LA COMMUNE DE LÉOGNAN**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 15

Date de convocation : 2 juillet 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 2 juillet 2021

**Le 8 juillet de l'année deux mille vingt
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P (visio)	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P (visio)		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. AULANIER
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P (visio)		VIGUIER Marie	P (visio)	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P (visio)		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P (visio)		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P (visio)	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	A				

Le conseil communautaire nomme Mme TALABOT, secrétaire de séance. * **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**
Le procès-verbal du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/116

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA PASSERELLE SUR LA COMMUNE DE LÉOGNAN

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment son article son article 3-3-2 portant sur la réalisation de schémas communautaires de pistes cyclables et chemins de randonnées,

Vu la délibération 2019/010 du 26 mars 2019 portant sur les fonds de concours pour le financement des passerelles,

Vu les articles L 5215-26 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Afin de répondre aux importants enjeux de mobilité du territoire, en complément et cohérence avec les actions à définir de la future compétence « mobilité locale » décidée par le Conseil communautaire du 18 mars 2021, la CCM mobilise dès à présent ses compétences existantes en matière d'infrastructures et d'aménagement pour continuer à soutenir et renforcer l'équipement du territoire en faveur des mobilités durables.

Dans le cadre de notre « Plan Mobilités » en cours de construction, il est ainsi proposé d'attribuer un fonds de concours au titre du soutien de la CCM aux infrastructures de mobilités douces.

Elle participe notamment à la réalisation des chemins de randonnées sur le territoire :

- d'une part, en finançant les équipements tels que la signalétique et les aires de pique nique,
- d'autre part, en finançant les études de faisabilité des tracés désignés par les communes.

Pour permettre de créer une cohérence et une interconnexion entre les quartiers des communes traversées par des cours d'eau, tout en garantissant la sécurité des déplacements, il est prévu l'installation de passerelles franchissant des cours d'eau.

Dans le cadre de la délibération du 26 mars 2019 portant sur les principes de participation de la CCM au titre de la création de passerelle par fonds de concours, une demande de la commune de Léognan a été soumise à la CCM.

Cette demande prévoit la réalisation d'un tronçon de cheminement doux dans le parc de Pontaulic, assorti de la pose d'une passerelle sur l'Eau Blanche, permettant de remplir les objectifs suivants :

- créer une circulation douce en périphérie du parc en enjambant l'Eau Blanche par une passerelle métallique et bois,
- rendre accessible l'accès aux commerces en toute sécurité pour les vélos et piétons,
- poursuivre le maillage des circulations douces dans le centre de Léognan.

Le plan de financement de la commune de Léognan est le suivant :

Plan de financement			
Création d'une passerelle sur l'Eau Blanche à LEOGNAN			
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Aménagement d'une passerelle dans le parc de Pontaulic	35 000€	CC de Montesquieu	10 500€
		Autofinancement	24 500€
TOTAL	35 000€	TOTAL	35 000€

Le montant total de la participation de la Communauté de Communes de Montesquieu pour cette création de passerelle sur la commune de Léognan est de **10 500 € HT**.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/116

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR
LA PASSERELLE SUR LA COMMUNE DE LÉOGNAN**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Attribue un fonds de concours d'un montant de 10 500 € HT,
- Prévoit les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette délibération.

Fait à Martillac, le 8 juillet 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

